



Assemblée générale

Distr. générale
7 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

Titre III Justice internationale et droit international

Chapitre 8 Affaires juridiques

[Programme 6 (plan-programme biennal pour la période 2016-2017)]***

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	8
Autres éléments d'information.	13
A. Organes directeurs.	16
1. Commission du droit international	16
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	17
B. Direction exécutive et administration	17
C. Programme de travail	19
Sous-programme 1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	20
Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies.	24

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 mai 2015).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.
<http://undocs.org/fr/A/70/6/Add.1>.

*** A/69/6/Rev.1.



Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international . . .	27
Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes	31
Sous-programme 5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	37
Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités	41
D. Appui au programme	45
Annexes***	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017	46
II. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017	47

*** L'annexe énumérant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

Vue d'ensemble

Tableau 8.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	47 986 900
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	1 847 300
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(284 400)
Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(35 200)
Variation	(1 527 700)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017 ^a	49 514 600

^a Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 8.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	145	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 21 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1 ^{re} C), 45 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	145	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 21 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1 ^{re} C), 45 G(AC)

Orientation générale

- 8.1 Le programme a pour but général de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies et vise à conseiller les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation et à favoriser une meilleure compréhension et un meilleur respect par les États Membres des principes et des normes du droit international.
- 8.2 Le mandat du programme est établi par les principaux organes de décision de l'Organisation conformément à la Charte des Nations Unies et au Statut de la Cour internationale de Justice.
- 8.3 La responsabilité de l'exécution de ce programme est confiée au Bureau des affaires juridiques. Celui-ci fournit un appui juridique centralisé et unifié au Secrétariat et aux organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, soutient le renforcement de la justice internationale, contribue au développement progressif et à la codification du droit public et commercial international, encourage le renforcement et le développement de l'ordre juridique international régissant les mers et les océans, enregistre et publie les traités et assume les fonctions de dépositaire qui incombent au Secrétaire général.
- 8.4 Le Bureau dispensera aux organes de décision de l'Organisation des Nations Unies et aux États Membres de l'Organisation, sur leur demande, des services et avis juridiques. Il s'emploiera à

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : BO = budget ordinaire; CoxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire; G = agent des services généraux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe); RxB = ressources extrabudgétaires; SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

renforcer dans le système des Nations Unies la primauté du droit dans les relations internationales, en particulier l'observation des dispositions de la Charte et des résolutions, décisions, règlements, règles et traités émanant de l'Organisation. Le cas échéant, il s'attachera à intégrer la dimension hommes-femmes dans les travaux relevant du programme, dans ses avis.

- 8.5 Le Bureau collaborera avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des organismes extérieurs, notamment des organes conventionnels, des organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales et nationales, des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires. La collaboration prendra plusieurs formes :
- a) Coordination des activités interdépartementales et liaison avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux hors Siège et les conseillers juridiques ou attachés de liaison en poste dans des missions ou affectés dans d'autres services du Secrétariat;
 - b) Organisation de réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies, participation à ces réunions et coordination des arrangements institutionnels permettant aux institutions spécialisées et aux organisations apparentées d'examiner des questions d'intérêt commun;
 - c) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique à des réunions et conférences organisées par l'Organisation ou sous l'égide de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux ou d'autres institutions internationales.
- 8.6 Le Bureau continuera de s'employer à faire face à l'évolution de la demande de services dans un certain nombre de domaines d'activité. Il s'attachera également à accomplir sa tâche de la manière la plus efficace et la plus moderne possible en faisant davantage appel aux technologies de l'information et des communications les plus récentes.
- 8.7 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques aide le Conseiller juridique à exercer ses fonctions en temps utile et à administrer le Bureau des affaires juridiques, notamment en vérifiant que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour faire face aux priorités nouvelles et aux mandats étendus de l'Organisation et en participant à la gestion du Bureau le plus efficacement possible. Il aide aussi le Conseiller juridique à formuler les recommandations des organes interdépartementaux et interorganisations au Secrétaire général, à assurer la coordination du Réseau des conseillers juridiques des Nations Unies et à donner des avis juridiques aux organes interorganisations de haut niveau. Il suit l'exécution du programme de travail et fait office de point de contact pour toute information concernant les activités du Bureau des affaires juridiques sous tous leurs aspects. Il coordonne également les activités interdépartementales et procède aux consultations et négociations concernant des questions d'intérêt commun avec les départements, les bureaux, les organes subsidiaires et les autres organismes des Nations Unies. En outre, il assure la coordination des activités de communication que le Conseiller juridique mène au nom du Bureau des affaires juridiques pour informer le public, notamment en rédigeant le texte de ses interventions.
- 8.8 Le sous-programme 1 est mis en œuvre par le Bureau du Conseiller juridique, qui continuera de fournir des services juridiques à l'ensemble du système des Nations Unies. Le Bureau s'emploie à fournir promptement une assistance et des avis juridiques de qualité pour faciliter le fonctionnement de l'ONU, au Siège et sur le terrain, dans le respect du droit international et du régime juridique de l'ONU. Il continuera de fournir des avis lors des réunions de ses organes politiques, de protéger ses privilèges et immunités et d'assurer la mise au point d'instruments juridiques appropriés ayant trait à ses activités. Les services juridiques du Bureau sont de plus en plus sollicités, en particulier dans le domaine de l'appui aux opérations de maintien de la paix de

l'Organisation, aux juridictions internationales, aux tribunaux appuyés par l'ONU et aux travaux du Département des affaires politiques (essentiellement pour ce qui est des missions politiques spéciales et des questions statutaires et procédurales), et pour ce qui est des avis sur des questions touchant aux privilèges et immunités de l'Organisation, de ses fonctionnaires et des experts en mission.

- 8.9 La mise en œuvre du sous-programme 2 relève de la Division des questions juridiques générales, qui fournit des services et un appui juridiques aux organes et aux programmes des Nations Unies. La Division s'efforce de fournir efficacement et dans les meilleurs délais des avis, une assistance et des services juridiques aux diverses composantes de l'Organisation (Siège, commissions régionales et autres bureaux hors Siège, opérations de maintien de la paix et autres missions) et des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, afin de protéger les intérêts juridiques de l'Organisation et d'éliminer ou de réduire au minimum le risque que sa responsabilité soit engagée du fait de ses activités. La Division continue de recevoir de plus en plus de demandes de services juridiques visant en particulier l'appui aux missions de maintien de la paix et aux autres missions similaires de l'Organisation, aux enquêtes internes et à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de réforme. Elle reçoit également une multitude de demandes de services juridiques liées au système d'administration de la justice, les besoins en matière d'avis juridique et de représentation découlant de ce système ayant augmenté. En outre, la Division continuera d'aider l'Organisation à concevoir et mettre en œuvre des formules juridiques nouvelles lui permettant de faire face aux exigences logistiques de ses opérations de maintien de la paix et de ses missions politiques et humanitaires, y compris dans le cadre de partenariats avec les gouvernements, d'autres organisations intergouvernementales et des représentants de la société civile et du monde des affaires, selon les besoins. Pour renforcer les mesures prises par l'Organisation pour garantir l'application du principe de responsabilité, la Division appuie la conduite des enquêtes nationales et renvoie devant les autorités nationales toute allégation fondée d'infraction. Elle continuera de défendre l'Organisation face aux réclamations de sous-traitants et de tiers découlant des activités et des opérations des Nations Unies afin de réduire au minimum le risque que sa responsabilité soit engagée. Enfin, conformément aux recommandations des vérificateurs internes et externes, elle continuera d'œuvrer à l'amélioration des pratiques de passation des marchés en élaborant et en améliorant les contrats types et instruments y relatifs et en réformant les politiques et procédures en la matière.
- 8.10 L'exécution du sous-programme 3 est confiée à la Division de la codification, qui joue un rôle de plus en plus important en fournissant des services fonctionnels à un nombre croissant d'organes juridiques, notamment en établissant des analyses pour les présidents de plusieurs groupes de travail sur les instruments juridiques. La Division a vu ses activités de fond augmenter fortement, la Commission du droit international lui confiant un nombre croissant de travaux de recherche : mémoires sur des propositions de sujets de codification, synthèses sur de nouveaux sujets visant à orienter la Commission dans son travail, recherches approfondies et avis juridiques aux rapporteurs spéciaux. La Division de la codification est chargée de la mise en œuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, qui est à la base de l'action menée par l'Organisation pour mieux faire connaître le droit international dans le but de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les relations amicales et la coopération entre les États. Les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance ont connu une forte augmentation, les pays en développement et les pays développés sollicitant de plus en plus d'études et de formations en droit international. La Division exerce des fonctions importantes dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et des cours régionaux de droit international des Nations Unies. Pour répondre de manière plus efficace et plus économique à la demande croissante de formations en droit international, elle a redynamisé les cours régionaux en

déterminant les lieux où ces formations pourraient être organisées sur une base annuelle, si les fonds sont suffisants. Elle a créé la Médiathèque de droit international des Nations Unies pour permettre à un nombre illimité de personnes et d'institutions dans des pays du monde entier d'accéder, grâce à Internet, à des formations supplémentaires gratuites en droit international. Elle élabore également, pour ses cours de formation, des publications juridiques et de nombreux livres de travail sur support papier et électronique. En application de la résolution 69/117 de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires juridiques organisera, au titre du sous-programme 3, des cours régionaux de droit international pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes chaque année de l'exercice biennal 2016-2017, et continuera de gérer et de développer la Médiathèque de droit international des Nations Unies. Des ressources supplémentaires d'un montant de 1 813 500 dollars seront demandées pour conduire ces activités supplémentaires.

- 8.11 L'exécution du sous-programme 4 incombe à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, dont le mandat découle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (Accord sur les stocks de poissons de 1995) et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Au cours de l'exercice 2016-2017, les activités de la Division devraient s'accroître dans plusieurs domaines. Du fait de l'importance des intérêts nationaux en jeu, les États Membres comptent sur la Commission des limites du plateau continental pour examiner rapidement leurs communications et publier ses recommandations. Compte tenu de la multitude de demandes présentées par les États côtiers qu'elle examine dans l'ordre de réception, la Commission, comme il est indiqué dans la résolution 69/245 de l'Assemblée générale, devrait continuer de se réunir à New York dans le cadre de trois sessions de sept semaines chacune, pour 21 semaines par an au total. Les activités liées au service et au suivi du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale devraient aussi prendre beaucoup d'ampleur. En outre, la Division devra assurer le service et le suivi de la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer y compris des élections des membres du Tribunal international du droit de la mer et des membres de la Commission des limites du plateau continental, et répondre aux exigences du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer. Les activités du Conseiller juridique et de la Division, en tant que centre de liaison d'ONU-Océans, devraient aussi s'intensifier, conformément au paragraphe 279 de la résolution 68/70 de l'Assemblée générale et au mandat d'ONU-Océans, en particulier compte tenu de la nécessité de garantir la cohérence de l'action menée par les organismes des Nations Unies se rapportant aux océans et au droit de la mer. Les activités relatives à l'exploitation durable des pêches devraient aussi augmenter. La reprise de la Conférence de révision de l'Accord sur les stocks de poissons de 1995 se tiendra durant le premier semestre de 2016 et un atelier de deux jours sur la pêche de fond sera organisé durant le second semestre. La Division devra aussi établir des rapports, conformément aux paragraphes 41 et 164 de la résolution 69/109 de l'Assemblée générale. Comme l'Assemblée l'a demandé au paragraphe 210 de sa résolution 65/37 A, la Division continuera d'assurer le secrétariat du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, ainsi que de ses institutions établies, notamment le Groupe de travail spécial plénier, le Bureau, le Groupe d'experts et centre d'experts. Il est prévu que la Division continuera de participer à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 en favorisant le développement durable des océans et en s'attaquant aux effets des changements climatiques sur les océans et leur acidification. Compte tenu de l'attention accrue accordée aux questions relatives

aux océans et au droit de la mer, on s'attend à ce que les États Membres demandent que soient conduites davantage d'activités qui les aident à appliquer la Convention et les accords y afférents, y compris en ce qui concerne le tracé des limites extérieures de leur plateau continental et leur participation aux procédures de l'Assemblée générale relatives aux océans. Ces activités consistent notamment en des programmes d'assistance technique, des bourses de perfectionnement et l'exécution des mandats des fonds d'affectation spéciale. D'autres activités sont également prévues dans le domaine de l'appui fourni au Secrétaire général et des conseils aux différents départements et bureaux du Secrétariat.

- 8.12 En ce qui concerne le sous-programme 5, la Division du droit commercial international continuera de fournir des services fonctionnels à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et à ses groupes de travail, afin d'élargir le corpus des normes juridiques applicables de manière uniforme dans le monde entier et de préparer le programme de travail normatif de la Commission pour les années à venir. La Commission a demandé à la Division d'élaborer des propositions de travail sur les aspects juridiques et réglementaires de la microfinance, à la suite de quoi la question des micro-, petites et moyennes entreprises a été ajoutée aux six questions assignées aux groupes de travail de la Commission. Pour cette discipline qui est en plein essor dans le monde, les travaux tireront parti de l'expérience acquise par la Commission dans d'autres domaines, notamment le commerce électronique, les transactions sécurisées, le règlement des conflits et l'insolvabilité. Secrétariat technique du seul organisme des Nations Unies chargé de moderniser le cadre juridique de la mondialisation économique, la Division sera appelée à répondre aux besoins croissants de nouvelles normes commerciales internationales et devra faire face au fait que les États Membres, en particulier les pays en développement, font de plus en plus appel à l'assistance technique fournie par les experts de la CNUDCI en matière de renforcement des capacités. L'amélioration de la compréhension du rôle du commerce international dans la promotion générale de la primauté du droit et l'amélioration de la connaissance des obligations conventionnelles incombant aux États Membres, qui favorise une interprétation uniforme d'un certain nombre de normes de la CNUDCI, se sont accompagnées d'une augmentation des demandes d'assistance adressées à la Division. Cette dernière continuera de réfléchir aux divers moyens d'assurer l'uniformité de plus en plus nécessaire de l'interprétation des textes de la CNUDCI, qui est indispensable à leur bonne application. Cet objectif est au cœur du travail que mène actuellement le Secrétariat dans le cadre de son initiative sur la jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI. L'élargissement de la portée de ce travail, la multiplication des affaires, la rédaction des sommaires et la gestion de la base de données et du site Web du recueil de jurisprudence constituent une partie importante et croissante de la charge de travail de la Division. Celle-ci est chargée d'œuvrer avec les États Membres à la promotion et à la mise en œuvre des nombreux textes de la CNUDCI (à savoir, en 2014, 47 textes de droit commercial international, dont 10 conventions internationales et 9 lois types) qui ont été élaborés jusqu'à présent. Elle s'emploiera aussi à renforcer la coordination entre les organisations internationales dont les activités portent sur le droit commercial international, conformément au mandat de la CNUDCI, principal organe juridique des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international.
- 8.13 Le sous-programme 6 est mis en œuvre par la Section des traités, qui assumera les fonctions de dépositaire du Secrétaire général pour plus de 560 traités multilatéraux. Elle continuera d'encourager la participation au régime conventionnel international en organisant deux cérémonies des traités au Siège. Elle procédera à l'enregistrement, au classement, à la tenue du répertoire et à la publication, dans le Recueil des Traités des Nations Unies, des traités, qui sont de plus en plus nombreux, conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et aux dispositions du règlement correspondant de l'Assemblée générale. Afin de répondre aux besoins sans cesse croissants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des autres utilisateurs

finals, lesquels doivent disposer d'un accès rapide, efficace et convivial aux traités déposés auprès du Secrétaire général, sur format papier et en ligne, et aux formalités qui s'y rapportent, y compris aux renseignements concernant leur état, ainsi qu'aux traités enregistrés, classés et inscrits au répertoire et à d'autres informations y relatives, et pour renforcer l'efficacité des méthodes de travail informatisées au sein de la Section des traités, il faudra procéder tout au long de l'exercice biennal à des mises à jour et à une maintenance efficace du Treaty Information and Publication System (système d'information et de publication des traités) de manière à en garantir le bon fonctionnement. La Section continuera aussi de dispenser une assistance aux États sur les aspects techniques et juridiques de la participation aux traités déposés auprès du Secrétaire général et de l'enregistrement des traités, notamment en organisant des séminaires de renforcement des capacités dans le domaine du droit des traités au Siège et, dans une moindre mesure, au niveau régional. En tant que seul service organique, dans l'ensemble du système des Nations Unies, consacré au droit des traités et à la pratique conventionnelle, la Section des traités est très sollicitée pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et urgentes de conseils et d'assistance juridique sur différents aspects du droit et de la pratique des traités, y compris sur la rédaction des clauses finales. Ces demandes proviennent d'États Membres et d'organisations intergouvernementales appartenant au système des Nations Unies mais aussi extérieures, et de secrétariats de traités, qui fournissent des services techniques de secrétariat pour les traités déposés auprès du Secrétaire général. On constate aussi une augmentation des besoins des États Membres et des organisations intergouvernementales au niveau régional et au Siège concernant la formation et le renforcement des capacités dans le domaine du droit des traités et de la pratique conventionnelle et pour ce qui est de promouvoir la connaissance des traités et l'adhésion à ces traités. L'importance d'aider les États dans le domaine de l'enregistrement des traités conformément à l'Article 102 de la Charte est largement reconnue. La Section des traités continuera de fournir un appui de haut niveau aux États.

Vue d'ensemble des ressources

- 8.14 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 49 514 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 1 527 700 dollars (3,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2014-2015. La variation des ressources demandées découle : a) des nouveaux mandats et des transferts entre les composantes; b) des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; c) des gains d'efficacité découlant de ladite résolution. Les réductions proposées en application de la résolution 69/264 ne compromettront pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.
- 8.15 L'augmentation des ressources demandées découle en grande partie du fait que les activités du Programme d'assistance aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international ont été financées au titre du budget ordinaire, conformément à la résolution 69/117 de l'Assemblée générale et, dans une moindre mesure, de la préparation de rapports sur l'exploitation durable des pêches, comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 69/109.
- 8.16 La variation découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale résulte de la proposition de geler le recrutement en ce qui concerne les postes permanents et, dans une moindre mesure, des réductions d'autres objets de dépense prévues pour l'exercice 2016-2017.
- 8.17 Les réductions dépendront des effets qu'aura le déploiement d'Umoja (Démarrage et Extension 1) d'ici à la fin de 2015. Comme il est trop tôt pour déterminer précisément quels seront ces effets, les réductions proposées sont fermes d'un point de vue financier mais non du point de vue

opérationnel. Les détails concernant le gel des postes et le réaménagement des fonctions et des attributions qui résultera de ce gel et de la suppression de postes ne seront déterminés qu'en 2016-2017, lorsque les répercussions de la mise en service d'Umoja seront mieux connues.

8.18 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 8.3 à 8.5.

Tableau 8.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

		Variation									
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale			Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)					Total	Pourcentage			
A. Organes directeurs											
1. Commission du droit international	2 573,3	2 896,3	—	—	(32,4)	—	(32,4)	(1,1)	2 863,9	133,1	2 997,0
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	418,7	374,6	—	—	(28,8)	—	(28,8)	(7,7)	345,8	13,8	359,6
Total partiel, A	2 992,0	3 270,9	—	—	(61,2)	—	(61,2)	(1,9)	3 209,7	146,9	3 356,6
B. Direction exécutive et administration											
	2 217,9	2 139,6	—	—	(10,9)	—	(10,9)	(0,5)	2 128,7	66,9	2 195,6
C. Programme de travail											
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	3 293,3	3 813,6	—	—	(14,7)	—	(14,7)	(0,4)	3 798,9	107,1	3 906,0
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	7 003,9	7 273,7	—	—	(2,9)	—	(2,9)	—	7 270,8	192,9	7 463,7
3. Développement progressif et codification du droit international	7 240,0	6 784,6	—	1 822,4	(4,6)	—	1 817,8	26,8	8 602,4	275,5	8 877,9
4. Droit de la mer et affaires maritimes	8 644,1	9 788,9	—	76,2	(10,4)	—	65,8	0,7	9 854,7	272,7	10 127,4
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	6 606,1	6 518,1	—	—	(13,0)	—	(13,0)	(0,2)	6 505,1	20,7	6 525,8
6. Garde, enregistrement et publication des traités	6 873,2	6 412,5	—	60,5	(166,7)	—	(106,2)	(1,7)	6 306,3	205,9	6 512,2
Total partiel, C	39 660,6	40 591,4	—	1 959,1	(212,3)	—	1 746,8	4,3	42 338,2	1 074,8	43 413,0

Titre III Justice internationale et droit international

	Variation										2016-2017 (montant prévu)
	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Total	Pourcen- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	
D. Appui au programme	2 162,7	1 985,0	–	(111,8)	–	(35,2)	(147,0)	(7,4)	1 838,0	66,7	1 904,7
Total partiel, 1	47 033,2	47 986,9	–	1 847,3	(284,4)	(35,2)	1 527,7	3,2	49 514,6	1 355,3	50 869,9

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (montant estimatif)	2016-2017 (montant prévu)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail	6 684,9	7 279,9	7 739,8
D. Appui au programme	–	–	–
Total partiel, 2	6 684,9	7 279,9	7 739,8

3) Ressources extrabudgétaires

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (montant estimatif)	2016-2017 (montant prévu)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail	7 001,2	9 935,2	8 310,5
D. Appui au programme	144,6	187,2	187,4
Total partiel, 3	7 145,8	10 122,4	8 497,9
Total	60 863,9	65 389,2	67 107,6

Tableau 8.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire ^a		Ressources extrabudgétaires ^b			
	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
SSG	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
D-2	4	4	—	—	—	—	—	—	4	4
D-1	7	7	—	—	—	—	2	2	9	9
P-5	19	19	—	—	5	5	1	1	25	25
P-4/3	43	43	—	—	8	11	2	2	53	56
P-2/1	14	14	—	—	1	1	1	1	16	16
Total partiel	89	89	—	—	14	17	6	6	109	112
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	11	11	—	—	—	—	—	—	11	11
Autres classes	45	45	—	—	2	2	5	5	52	52
Total partiel	56	56	—	—	2	2	5	5	63	63
Total	145	145	—	—	16	19	11	11	172	175

^a Imputés sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Imputés sur divers fonds d'affectation spéciale administrés par le Bureau des affaires juridiques.

Tableau 8.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

Composante	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs			
1. Commission du droit international	5,8	—	—
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	0,7	—	—
Total partiel, A	6,5	—	—
B. Direction exécutive et administration	4,3	—	—
C. Programme de travail			
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	7,7	24,8	16,7
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	14,7	75,2	30,1
3. Développement progressif et codification du droit international	17,4	—	2,0
4. Droit de la mer et affaires maritimes	19,9	—	41,3
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	13,1	—	7,7

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
6. Garde, enregistrement et publication des traités	12,7	–	–
Total partiel, C	85,5	100,0	97,8
D. Appui au programme	3,7	–	2,2
Total	100,0	100,0	100,0

Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

- 8.19 Conformément à la résolution 69/117 de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires juridiques organisera chaque année de l'exercice biennal 2016-2017, dans le cadre du sous-programme 3, des cours régionaux de droit international pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et continuera de développer la Médiathèque de droit international des Nations Unies. Par ailleurs, conformément à la résolution 69/109 de l'Assemblée, le Bureau recrutera, dans le cadre du sous-programme 4, des consultants qui fourniront des informations et réaliseront des analyses sur les problèmes techniques et scientifiques rencontrés pour le rapport qui sera présenté à la Conférence d'examen et le rapport sur la pêche de fond. Ces activités supplémentaires requièrent des ressources supplémentaires d'un montant de 1 847 300 dollars.
- 8.20 Il est proposé de redistribuer et de réaligner des ressources, principalement de l'appui au programme aux sous-programmes 4 et 6. Le changement touchera essentiellement les services contractuels liés à la réduction des coûts des services centralisés de technologies de l'information et la réaffectation de ces ressources aux sous-programmes qui bénéficient de ces services.

Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 8.21 Une réduction des crédits d'un montant total de 284 400 dollars est proposée en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, dont 164 700 dollars au titre des postes et 119 700 dollars au titre des autres objets de dépense. La réduction des dépenses liées aux postes découle de la proposition de geler le recrutement aux postes permanents dans le cadre du sous-programme 6.
- 8.22 La réduction proposée au titre des objets de dépenses autres que les postes (119 700 dollars) correspond principalement à la baisse des dépenses relatives aux voyages, aux autres frais de personnel, aux services contractuels et aux fournitures et accessoires qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion et de nouveaux gains d'efficacité que le Bureau compte réaliser en 2016-2017.

Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 8.23 Une réduction des crédits d'un montant total de 35 200 dollars, résultant d'une réduction de 159 700 dollars au titre des postes, contrebalancée par une augmentation de 124 500 dollars au titre des autres objets de dépense, est proposée en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. La réduction de 159 700 dollars des dépenses liées aux postes découle de la proposition de geler le recrutement en ce qui concerne les postes permanents dans la composante de l'appui aux programmes.

- 8.24 La hausse de 124 500 dollars proposée au titre des objets de dépense autres que les postes est principalement liée aux besoins accrus en personnel temporaire pendant les périodes de pointe.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 8.25 Le montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire s'élève à 7 739 800 dollars. Les crédits demandés permettront de financer 19 postes [5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)], dont les titulaires fourniront un appui et une assistance juridiques aux opérations de maintien de la paix. Ce montant représente une augmentation d'environ 459 900 dollars, qui est imputable essentiellement à la création proposée d'un poste de juriste de classe P-4 pour la Division des questions juridiques générales. Les crédits demandés permettront également de financer la transformation de deux emplois de temporaire pour des juristes (1 P-4 et 1 P-3) en postes permanents relevant de la Division des questions juridiques générales, afin de l'aider à mener ses activités dans le domaine de l'administration de la justice et de la gestion, comme l'explique le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (voir A/69/750, par. 600 à 604).
- 8.26 Les ressources extrabudgétaires, dont le montant est estimé à 8 497 900 dollars, complèteront le financement de diverses activités, telles que la prestation d'un appui juridique aux structures administratives extrabudgétaires du système des Nations Unies, l'appui à des colloques sur le droit commercial international et à l'action menée aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, la réduction du retard pris dans la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, et les programmes de bourses dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer. Ces fonds serviront également à financer l'aide fournie aux États en développement pour leur permettre de participer aux réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, l'aide fournie aux membres de la Commission des limites du plateau continental provenant d'États en développement pour leur permettre de participer aux réunions, l'aide fournie aux États en développement dans la préparation de leurs communications destinées à la Commission et l'organisation de séminaires sur le droit commercial international, et l'assistance fournie aux États dans le cadre du règlement de différends devant la Cour internationale de Justice et le Tribunal international du droit de la mer. En outre, ils serviront à appuyer le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. Les ressources extrabudgétaires du Bureau des affaires juridiques permettront de financer 11 postes [2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 5 G(AC)]. Le montant de ces ressources devrait accuser une baisse de 1 624 500 dollars par rapport au montant estimatif de 2014-2015 (10 122 400 dollars). Les prévisions concernant les activités extrabudgétaires reposent sur le montant prévu des contributions pour l'exercice 2016-2017.
- 8.27 La possibilité pour le Bureau de continuer à disposer de ressources provenant de quotes-parts hors budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires lui permettra de fournir les services attendus de conseil juridique aux opérations de maintien de la paix et aux structures administratives extrabudgétaires du système des Nations Unies et de poursuivre ses activités de coopération technique dans les domaines du droit international, du droit de la mer et du droit commercial international.

Autres éléments d'information

- 8.28 Le Bureau des affaires juridiques a pris des mesures pour promouvoir la responsabilité en sensibilisant les membres du personnel à leur responsabilité individuelle. Dans cette optique, il a mis en place des mécanismes de suivi pour garantir que tout le personnel suive des formations obligatoires dans les domaines de l'éthique et de l'intégrité. D'autres cours ont été proposés au

personnel pour favoriser son développement professionnel dans le domaine du droit international et de domaines associés, tels que la médiation et la diplomatie préventive. De plus, le Bureau s'est inscrit auprès d'établissements de formation juridique, où le personnel peut fréquemment suivre des cours pratiques sur divers sujets juridiques liés aux problèmes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ce qui est de l'amélioration des performances, le Bureau contrôle de près le respect des délais prescrits pour le cycle d'évaluation et de notation des fonctionnaires et est proche de la pleine réalisation de ses objectifs à cet égard. Afin de garantir les progrès en ce qui concerne le respect du principe de la responsabilité, le Bureau a tenté d'améliorer la communication de l'information sur les performances des fonctionnaires, l'auto-évaluation et la gamme des buts et objectifs figurant dans le contrat que le Secrétaire général adjoint conclut chaque année avec le Secrétaire général. Le Bureau a déployé des efforts concertés pour inclure la totalité de ses activités dans les objectifs définis dans le contrat. De plus, il a adopté une approche centralisée et coordonnée afin que, dans la section du contrat portant sur la gestion responsable des ressources, les mesures de résultats qui ont été définies soient rigoureusement respectées. À cet égard, le Bureau est parvenu à atteindre, voire à dépasser, nombre des objectifs qui lui avaient été fixés. En ce qui concerne le respect des délais de publication des documents officiels destinés aux organes intergouvernementaux et aux commissions de l'Assemblée générale, le Bureau veille en permanence à se conformer aux normes définies et dépasse régulièrement les buts fixés. Il honore aussi systématiquement ses obligations découlant du dispositif de transparence financière. De plus, il a investi dans la création de modèles pour les instruments juridiques, tels que contrats, mémorandums d'accord et autres accords juridiques, qui sont diffusés en tant que documents types à utiliser dans les négociations et les transactions commerciales. Ces instruments types ne remplaceront cependant pas les conseils juridiques spécifiques ou plus détaillés dans les situations plus complexes.

- 8.29 Le montant prévu en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale pour les activités de suivi et d'évaluation s'élève à 587 600 dollars, soit 542 600 dollars correspondant à 28,5 mois de travail d'administrateurs et 11,9 mois de travail d'agents des services généraux. Sur le montant des dépenses de personnel, 391 900 dollars seront imputés sur le budget ordinaire et 150 700 dollars seront financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Sur le montant prévu au titre des autres objets de dépense, 25 000 dollars seront imputés sur le budget ordinaire et 20 000 dollars proviendront de ressources extrabudgétaires. Des activités de suivi et d'évaluation interne seront menées régulièrement tout au long de l'exercice biennal au niveau des sous-programmes afin d'évaluer en permanence le programme de travail sur les différents points ci-après : a) la satisfaction des entités ayant bénéficié des services de conseil juridique; b) la diminution effective des sommes dues par l'Organisation au titre de sa responsabilité juridique; c) la suffisance des ressources pour répondre aux nouvelles tâches confiées et aux priorités; d) l'efficacité de la coordination établie dans le système des Nations Unies, dans le domaine du droit commercial international et concernant l'impact des normes juridiques élaborées par la CNUDCI; e) l'efficacité des mécanismes internes. Les activités d'auto-évaluation permettent au Bureau de se tenir informé du nombre et du type de réclamations adressées à l'Organisation des Nations Unies et des obligations qui en découlent, et de prendre des mesures pour défendre les intérêts juridiques de l'Organisation afin de mieux conseiller les bureaux, les fonds et les programmes sur la façon de réduire ces risques. Le Bureau poursuivra le projet d'évaluation qu'il a engagé en 2014 avec le Bureau de la Sixième Commission, afin de tirer des enseignements de chaque session et d'améliorer ses méthodes de travail. Ce projet devrait permettre d'accroître le nombre de contacts entre les sessions et d'améliorer la communication entre et avec les délégations, et donner la possibilité au Secrétariat d'organiser des séances d'information régulières pour les délégués. Sur la base des informations reçues des parties prenantes durant l'exercice biennal 2014-2015, le Bureau a organisé des séminaires sur les normes universelles au niveau régional, ce qui lui a permis de renforcer la participation des experts locaux, de faire baisser les

frais de déplacement et de mieux tenir compte du contexte local dans le processus législatif mondial. L'auto-évaluation permet en outre au Bureau de remplir des fonctions centrales en termes de liaison juridique, comme la diffusion des enseignements tirés des affaires en cours et le développement ou l'amélioration des instruments juridiques.

- 8.30 En 2013, l'Assemblée générale a chargé le Conseiller juridique d'assurer la coordination d'ONU-Océans, le mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions marines et côtières. Il est à noter que le Bureau facilite la réalisation d'un inventaire des activités et des mandats des organisations membres afin de contribuer à mettre en évidence les possibilités de collaboration et de synergie. De plus, dans l'optique de garantir que le cadre juridique défini dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et dans les accords aux fins de l'application de ses dispositions soit mis en œuvre uniformément, et pour éviter le gaspillage d'énergie et les chevauchements d'activités, le Bureau coopère avec les organismes compétents des Nations Unies, les organisations intergouvernementales internationales et diverses entités aux niveaux sous-régional, régional et mondial, en particulier l'Organisation maritime internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et les organes régionaux des pêches. La préparation de la première évaluation mondiale intégrée de l'état du milieu marin menée dans le cadre du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, constitue un bon exemple de cette coopération. Le Bureau a également continué à améliorer la coordination et la communication entre les conseillers juridiques et les attachés de liaison juridique des organismes des Nations Unies pour favoriser la cohérence en la matière à l'échelle du système, notamment améliorer la coordination de la fourniture de conseils juridiques. À cette fin, le Bureau a organisé six réunions rassemblant les conseillers juridiques des institutions spécialisées, des fonds et des programmes ainsi que les juristes des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.
- 8.31 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été examinée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 8.6 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 8.6 Répartition des publications

	2012-2013 (nombre effectif)			2014-2015 (nombre estimatif)			2016-2017 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publication en série	19	22	157	14	31	133	14	29	135
Publications isolées	3	5	12	5	5	9	5	10	7
Total	22	27	169	19	36	142	19	39	142

A. Organes directeurs

Tableau 8.7 Ressources nécessaires, par organes directeurs

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Commission du droit international	2 896,3	2 863,9	–	–
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	374,6	345,8	–	–
Total	3 270,9	3 209,7	–	–

1. Commission du droit international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 863 900 dollars

- 8.32 Conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 1 de l'Article 13 de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale a, par sa résolution 174 (II), créé la Commission du droit international et en a approuvé le Statut. La Commission a pour mission de promouvoir le développement progressif et la codification du droit international. Elle se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en droit international. Son statut ne précise pas la durée de ses sessions. À moins que l'Assemblée n'en décide autrement, elle se réunit à Genève une fois par an pendant 12 semaines et fait rapport à l'Assemblée, qui lui donne des directives sur son programme de travail dans les résolutions qu'elle adopte chaque année sur les rapports de la Commission. Sur instruction de l'Assemblée, la Commission tient depuis 2000 des sessions annuelles scindées en deux pouvant durer 12 semaines au plus. Les services fonctionnels dont elle a besoin lui sont fournis par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques.
- 8.33 La répartition des ressources prévues pour la Commission du droit international est indiquée dans le tableau 8.8.

Tableau 8.8 Ressources nécessaires : Commission du droit international

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	2 896,3	2 863,9	–	–
Total	2 896,3	2 863,9	–	–

- 8.34 Le montant de 2 863 900 dollars permettra de financer : a) la participation du Président et des 33 autres membres à la session annuelle, à Genève; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale pendant l'examen des rapports de la Commission; c) les voyages du personnel chargé d'assurer le secrétariat de la Commission; d) les émoluments de non-

fonctionnaire payables au taux fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/272. Il ne financera pas la participation du Président ou d'un autre représentant de la Commission aux sessions, d'une durée de deux semaines chacune, des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut. La réduction proposée au titre des voyages correspond à la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 345 800 dollars

- 8.35 La CNUDCI, qui comprend 60 États membres, est chargée, conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, d'encourager l'amélioration et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. La Division du droit commercial international l'aide à s'acquitter de son mandat en assurant le secrétariat de sa réunion annuelle, qui dure quatre semaines au plus, et celui des réunions de ses six groupes de travail sur des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).
- 8.36 La répartition des ressources prévues pour la CNUDCI est indiquée dans le tableau 8.9.

Tableau 8.9 **Ressources nécessaires : Commission des Nations Unies pour le droit commercial international**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	374,6	345,8	—	—
Total	374,6	345,8	—	—

- 8.37 Le montant de 345 800 dollars couvrira les frais de voyage des représentants et des fonctionnaires, et les services contractuels. La réduction proposée au titre des voyages correspond à la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 128 700 dollars

- 8.38 Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique assure la direction, la supervision, l'administration et la gestion générales du Bureau des affaires juridiques. Il représente le Secrétaire général aux réunions et conférences de nature juridique ainsi que dans les procédures judiciaires et arbitrales, certifie les actes établis au nom de l'Organisation des Nations Unies, convoque les réunions des conseillers juridiques des organismes des Nations Unies et y représente l'Organisation. Il est secondé par le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques dans l'accomplissement de ses fonctions et celui-ci contribue, sous sa direction, à la mise en œuvre du programme de travail de tous les autres services du Bureau.

- 8.39 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques aide le Conseiller juridique à exercer ses fonctions en temps utile et à administrer le Bureau des affaires juridiques, notamment en vérifiant que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour faire face aux priorités nouvelles et aux mandats étendus de l'Organisation et en rationalisant les systèmes de gestion. Il aide aussi le Conseiller juridique à formuler les recommandations des organes interdépartementaux et interorganisations au Secrétaire général, à assurer la coordination du Réseau des conseillers juridiques des Nations Unies et à donner des avis juridiques aux organes interorganisations de haut niveau. Il suit l'exécution du programme de travail et fait office de point de contact pour toute information concernant les activités du Bureau des affaires juridiques sous tous leurs aspects. Il coordonne également les activités interdépartementales et procède aux consultations et négociations concernant des questions d'intérêt commun avec les départements, les bureaux, les organes subsidiaires et les autres organismes des Nations Unies.

Tableau 8.10 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

<i>Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières</i>					
		<i>Mesure des résultats</i>			
<i>Réalisation escomptée du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation	Maintien du pourcentage de documents d'avant session présentés dans les délais impartis	Objectif	92	92	92
		Estimation		92	92
		Résultats effectifs			98
b) Renforcement de la coordination des travaux des conseillers juridiques et des attachés de liaison juridiques du système des Nations Unies	Nombre de réunions importantes menées en collaboration avec d'autres conseillers juridiques	Objectif	6	6	6
		Estimation		6	6
		Résultats effectifs			6

Facteurs externes

- 8.40 Le Bureau des affaires juridiques devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées en matière d'efficacité des fonctions de direction et de gestion si le recrutement et le placement des fonctionnaires se font en temps voulu.

Produits

- 8.41 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Coordination avec le Cabinet du Secrétaire général et avec les bureaux des autres hauts responsables pour assurer une coordination optimale entre le Bureau des affaires juridiques et les autres composantes de l'Organisation et fournir, à cet égard, le meilleur appui possible au Conseiller juridique;
 - b) Organisation de réunions annuelles dans le cadre des trois réseaux juridiques de l'ONU (6);
 - c) Tenue de réunions à intervalles réguliers avec le directeur de chaque unité administrative pour assurer la fourniture en temps voulu des conseils et des services fonctionnels pour les réunions;

- d) Suivi régulier de l'ensemble des unités administratives du Bureau pour faire en sorte que la documentation destinée aux organes délibérants et les publications isolées et en série continuent à être présentées dans les délais;
- e) Représentation du Secrétaire général aux conférences juridiques et dans les procédures judiciaires, en tant que de besoin, et fourniture d'avis juridiques au Secrétaire général.
- 8.42 La répartition des ressources pour la direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 8.11.

Tableau 8.11 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	2 035,3	2 035,3	7	7
Autres objets de dépense	104,3	93,4	—	—
Total	2 139,6	2 128,7	7	7

- 8.43 Le montant de 2 128 700 dollars permettra de reconduire sept postes [1 SGA, 1 P-5, 1 P-3, 1 G(1°C), 3 G(AC)], et de financer des objets de dépense autres que les postes tels que les voyages des fonctionnaires, les services contractuels, les frais de représentation et le matériel nécessaires au fonctionnement du Bureau. La réduction des ressources jugées nécessaire au titre des frais de voyage du personnel, qui tient compte des effets attendus des nouvelles règles approuvées en ce qui concerne les conditions de voyage en avion, ainsi que la réduction escomptée du coût des heures supplémentaires qui devrait intervenir en 2016-2017, sont proposées en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

C. Programme de travail

- 8.44 La répartition des ressources prévues pour le programme de travail est indiquée dans le tableau 8.12.

Tableau 8.12 **Ressources nécessaires par sous-programme**

Sous-programme	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	3 813,6	3 798,9	12	12
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes	7 273,7	7 270,8	23	23
3. Développement progressif et codification du droit international	6 784,6	8 602,4	21	21
4. Droit de la mer et affaires maritimes	9 788,9	9 854,7	30	30

Sous-programme	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	6 518,1	6 505,1	20	20
6. Garde, enregistrement et publication des traités	6 412,5	6 306,3	26	26
Total partiel	40 591,4	42 338,2	132	132
Quotes-parts hors budget ordinaire	7 279,9	7 739,8	16	19
Ressources extrabudgétaires	9 935,2	8 310,5	10	10
Total	57 806,5	58 388,5	158	161

Sous-programme 1 Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 798 900 dollars

- 8.45 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau du Conseiller juridique. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie décrite dans le sous-programme 1 du programme 6 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 :

Tableau 8.13 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer le respect de la primauté du droit et appuyer le développement de la justice internationale par les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesures des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013
Fonctionnement efficace des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU, ainsi que des mécanismes internationaux de justice connexes, conformément aux décisions des organes délibérants	Établissement d'un pourcentage élevé des instruments juridiques relatifs aux activités de l'Organisation des Nations Unies [Pourcentage des cas où des textes juridiques sont établis pour des activités de l'Organisation et où le Bureau des affaires juridiques fait valoir la primauté du droit]	Objectif	98	98
		Estimation		98
		Résultats effectifs		98

Facteurs externes

- 8.46 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres soutiennent l'Organisation et reconnaissent son statut ainsi que ses privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques; et les départements et les bureaux de l'Organisation sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse juridique et se conforment aux avis fournis.

Produits

- 8.47 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Fourniture d'avis à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions, à la Commission de vérification des pouvoirs et aux conférences, sur la Charte des Nations Unies, les résolutions, les règlements intérieurs, le statut des membres et des observateurs, leurs pouvoirs et leur représentation (100 cas);
 - ii) Fourniture de conseils (oralement ou par écrit) au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires sur l'interprétation et l'application des résolutions, du Règlement intérieur provisoire du Conseil et des statuts des tribunaux pénaux spéciaux (25 cas);
 - iii) Fourniture d'avis au Conseil économique et social, y compris aux commissions techniques et aux commissions régionales, sur les questions de fond et de procédure concernant la Charte des Nations Unies, les résolutions, le Règlement intérieur du Conseil, les élections et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif (30 cas);
 - iv) Fourniture de services fonctionnels et de secrétariat au Comité des relations avec le pays hôte et à ses groupes de travail, comprenant notamment la rédaction de notes et déclarations pour le Président, l'assistance au Bureau, l'analyse de questions juridiques et l'établissement des rapports et documents (5 cas);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : promotion d'instruments juridiques
 - i) Fourniture d'un appui et de conseils aux tribunaux pénaux internationaux, aux tribunaux pénaux bénéficiant de l'assistance de l'ONU et aux comités de gestion pertinents, concernant les instruments constitutifs et les fonctions dont le Secrétaire général est investi en vertu desdits instruments, les règlements de procédure et de preuve, et toute autre question administrative et juridique concernant le fonctionnement des tribunaux;
 - ii) Fourniture d'avis sur les questions juridiques relatives aux privilèges et immunités, et au statut de l'Organisation, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ainsi que sur les relations avec les États et les organisations intergouvernementales;
 - iii) Fourniture d'avis sur l'interprétation et l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions de l'ONU et de divers points de droit international public, en vue d'une pratique uniforme du droit;

- iv) Fourniture d'avis aux services du Secrétariat responsables d'activités opérationnelles, aux bureaux hors Siège, aux missions de maintien de la paix et autres missions, et aux groupes d'experts chargés d'examiner des questions liées à la paix et à la sécurité internationales;
 - v) Établissement des instruments et régimes juridiques, et des mandats nécessaires pour toutes les opérations de maintien de la paix et les autres missions, notamment les accords avec les pays hôtes, tiers ou qui fournissent des contingents, et les accords de coopération avec les organisations régionales;
 - vi) Formulation de déclarations de droit international public et analyse de questions juridiques spécifiques en réponse aux demandes des organisations intergouvernementales et régionales, des institutions internationales, des établissements universitaires et du public;
 - vii) Coopération avec la Cour internationale de Justice et exécution des tâches que le Statut de la Cour assigne au Secrétaire général, notamment l'établissement de mémoires et la transmission de notifications en rapport avec des procédures judiciaires;
 - viii) Négociation, avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, des accords internationaux, actes constitutifs et autres instruments nécessaires à l'exécution des mandats de l'Organisation et de ses organes subsidiaires, notamment ceux du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et de l'UNOPS;
 - ix) Élaboration ou analyse de rapports à caractère juridique demandés par le Conseil de sécurité ou ses organes subsidiaires dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales;
 - x) Activités visant à favoriser le respect des Articles 104 et 105 de la Charte, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, et des accords de siège conclus avec les États-Unis d'Amérique et d'autres pays hôtes;
 - xi) Règlement des différends relevant du droit international public dans lesquels l'Organisation est impliquée, notamment représentation du Secrétaire général dans les procédures judiciaires, y compris devant la Cour internationale de Justice;
 - xii) Coordination des activités interdépartementales et collaboration avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux extérieurs et les conseillers juridiques ou attachés de liaison affectés à des missions sur le terrain ou à d'autres services du Secrétariat;
 - xiii) Organisation de réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies et participation à ces réunions, pour les institutions spécialisées et les organismes apparentés et coordination des arrangements institutionnels d'intérêt commun;
 - xiv) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique à des réunions et conférences organisées par l'Organisation ou sous l'égide de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux ou d'autres institutions internationales;
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture d'une assistance aux États, notamment dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice, y compris en ce qui concerne l'application du Statut de la Cour, et d'une assistance pour l'établissement de rapports au Secrétaire général et à l'Assemblée générale (5 cas);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : présentation de communications et participation à des réunions et conférences organisées sous les auspices d'organes de l'ONU, de gouvernements, d'associations professionnelles ou d'organisations internationales, sur des questions juridiques relatives aux tâches de l'Organisation (5 cas);
- iii) Fourniture de spécialistes et de conseillers techniques pour les stages organisés à l'intention des diplomates par des gouvernements ou des organismes internationaux sur des sujets relevant de la compétence du Bureau du Conseiller juridique (5 cas).

8.48 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 8.14.

Tableau 8.14 **Ressources nécessaires : services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	3 645,8	3 645,8	12	12
Autres objets de dépense	167,8	153,1	—	—
Total partiel	3 813,6	3 798,9	12	12
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 904,7	1 919,2	5	5
Ressources extrabudgétaires	1 413,6	1 423,3	3	3
Total	7 131,9	7 141,4	20	20

8.49 Le montant de 3 798 900 dollars permettra de financer 12 postes [1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 4 G(AC)], ainsi que des objets de dépense autres que les postes tels que les heures supplémentaires, les voyages du personnel, les services contractuels, les fournitures et le matériel. La réduction des ressources jugées nécessaire au titre des frais de voyage du personnel, qui tient compte des répercussions attendues des nouvelles normes de confort applicables aux voyages aériens, ainsi que la réduction du coût des heures supplémentaires et des dépenses prévues au titre des services contractuels, que le Bureau prévoit d'effectuer en 2016-2017, sont proposées en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

8.50 Le montant de 1 919 200 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et le montant de 1 423 300 dollars provenant de ressources extrabudgétaires serviront à financer 8 postes, dont 6 de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 2 de la catégorie des services généraux et 1 emploi de temporaire. Les juristes et le personnel d'appui fourniront une aide juridique à l'Organisation et, plus particulièrement, aux fonds et programmes et aux opérations de maintien de la paix.

Sous-programme 2

Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 270 800 dollars

- 8.51 La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du sous-programme 2 incombe à la Division des questions juridiques générales. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie énoncée dans le sous-programme 2 du programme 6 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 8.15 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

<i>Objectif de l'Organisation : Protéger les intérêts juridiques de l'Organisation</i>					
<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation	Absence de cas où, sauf renonciation expresse à s'en prévaloir, le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation ne sont pas respectés [Nombre de cas où, sauf renonciation expresse à s'en prévaloir, le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation ne sont pas respectés]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	0
		Résultats effectifs			0
b) Réduction, dans toute la mesure possible, des sommes dont l'Organisation est redevable au titre de la responsabilité juridique	Réduction dans toute la mesure possible du montant total des obligations découlant de la responsabilité juridique de l'Organisation de sorte qu'il se situe en deçà du montant des réclamations formées à l'encontre de l'ONU [Pourcentage que représentent les sommes dont l'Organisation est effectivement redevable (en dollars) par rapport au montant des réclamations qui lui sont initialement adressées (en dollars)]	Objectif	35	35	35
		Estimation		35	35
		Résultats effectifs			34

Facteurs externes

- 8.52 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres soutiennent l'Organisation et reconnaissent son statut ainsi que ses privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques; et les départements et les bureaux de l'Organisation sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse juridique et se conforment aux avis fournis.

Produits

8.53 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : administration et gestion d'ensemble :

- a) Conseils et assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès concernant un litige découlant d'une opération de maintien de la paix ou d'une autre mission, y compris la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;
- b) Conseils et assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès sans rapport avec un litige découlant d'une opération de maintien de la paix, y compris la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;
- c) Conseils et assistance en ce qui concerne la défense des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes subsidiaires devant des instances judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs;
- d) Conseils sur les politiques et procédures administratives, notamment en vue de l'élaboration et de l'interprétation des règlements, règles et autres textes administratifs;
- e) Conseils sur les litiges liés aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès;
- f) Conseils sur les activités commerciales sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment la passation de marchés et les achats importants de biens ou de services, les assurances, les arrangements immobiliers, les questions relatives à la propriété intellectuelle et les pratiques, politiques et procédures d'achat;
- g) Conseils sur les litiges commerciaux ou autres sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès;
- h) Conseils sur les aspects commerciaux de l'aide au développement, notamment les biens et services, la création de bureaux hors siège et la gestion des prêts consentis par les gouvernements et les institutions financières régionales, internationales ou autres;
- i) Conseils sur les aspects commerciaux des opérations de maintien de la paix et des autres missions, notamment la passation de marchés et les achats importants de matériel d'appui logistique, les assurances, le déminage et les opérations similaires, la liquidation de biens et l'affrètement d'aéronefs et de navires;
- j) Conseils sur les aspects juridiques des questions financières, notamment l'élaboration et l'interprétation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, les opérations de trésorerie, les arrangements bancaires et les opérations et placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
- k) Conseils sur les activités de collecte de fonds des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, notamment les arrangements relatifs aux frais d'administration et les contributions directes ou indirectes;

- l) Conseils sur les arrangements institutionnels et opérationnels relatifs aux opérations de maintien de la paix et autres missions et à l'aide au développement, y compris en ce qui concerne l'établissement et l'interprétation d'accords sur ces arrangements entre l'Organisation et des gouvernements ou des organisations internationales;
- m) Conseils sur les services de contrôle interne, notamment pour aider à poursuivre les fonctionnaires et les autres personnes coupables de vol, de corruption ou d'autres activités frauduleuses et à recouvrer les biens soustraits à l'Organisation par des moyens frauduleux;
- n) Conseils sur les aspects juridiques de la gestion de l'aide au développement et de l'assistance technique, notamment en ce qui concerne les arrangements relatifs au personnel et les arrangements financiers, ainsi que la révision et l'harmonisation du Règlement du personnel, du Règlement financier et des règles de gestion financière des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct;
- o) Conseils sur les questions touchant le personnel, y compris l'élaboration et l'interprétation du Règlement et du Statut du personnel, les questions relatives aux droits et obligations du personnel, les avantages et indemnités, le remboursement des impôts et les questions relatives aux pensions;
- p) Conseils sur les partenariats entre les secteurs public et privé, y compris l'élaboration de nouvelles modalités de partenariat et l'interprétation et l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et des lois nationales concernant ces modalités;
- q) Conseils sur les aspects juridiques des opérations de maintien de la paix et autres missions, notamment en ce qui concerne les textes réglementaires et les procédures d'administration des missions qui s'appliquent au personnel des missions;
- r) Représentation juridique devant le Tribunal d'appel des Nations Unies, assistance dans des affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et assistance d'ordre général en ce qui concerne le système d'administration interne de la justice aux Nations Unies.

8.54 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 8.16.

Tableau 8.16 **Ressources nécessaires : services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	7 015,7	7 015,7	23	23
Autres objets de dépense	258,0	255,1	—	—
Total partiel	3 813,6	3 798,9	23	23
Quotes-parts hors budget ordinaire	5 375,2	5 820,6	11	14
Ressources extrabudgétaires	2 539,1	2 560,4	7	7
Total	15 188,0	15 651,8	41	44

- 8.55 Le montant de 7 270 800 dollars permettrait de reconduire 23 postes [1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 7 G(AC)], et de financer des objets de dépense autres que les postes tels que les services de consultants pour des questions nécessitant les compétences d'experts extérieurs, les voyages du personnel, le matériel de bureautique et les services contractuels, y compris les frais d'abonnement et d'utilisation des bases de données juridiques. La réduction des ressources jugées nécessaires au titre des frais de voyage du personnel tient compte des répercussions attendues des nouvelles normes de confort applicables aux voyages aériens, sont proposées en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 8.56 Le montant de 5 820 600 dollars demandé sous la rubrique « Quotes-parts hors budget ordinaire », qui provient du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et le montant de 2 560 400 dollars provenant des ressources extrabudgétaires serviront à financer 21 postes, dont 17 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 4 postes d'agent des services généraux. Les juristes et le personnel d'appui fourniront un appui et une assistance juridiques à l'Organisation et plus précisément aux fonds et programmes et aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation des ressources demandées s'explique essentiellement par la création proposée, au sein de la Division des questions juridiques générales, d'un poste de juriste de la classe P-4. Les dépenses prévues comprennent également la conversion en postes de deux emplois de temporaire juriste (1 P-4 et 1 P-3) à la Division des questions juridiques générales, chargés d'appuyer les travaux de celle-ci dans le domaine de l'administration de la justice et de l'assistance juridique en matière de gestion, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (voir A/69/750, par. 600 à 604).

Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 602 400 dollars

- 8.57 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 3 incombe à la Division de la codification. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 6 du plan-programme biennal pour l'exercice 2016-2017.

Tableau 8.17 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Assurer le développement progressif du droit international et sa codification

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Progrès dans l'élaboration d'instruments juridiques	Proportion des instruments juridiques en préparation dont l'élaboration a progressé	Objectif	50	40	–
		Estimation		40	50
		Résultats effectifs			67

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
b) Amélioration de la connaissance et de la compréhension du droit international	i) Fort taux de satisfaction des participants répondant à l'enquête sur les activités de formation en droit international [pourcentage de personnes interrogées qui se disent satisfaites]	Objectif	90	90	90
		Estimation		90	90
		Résultats effectifs			93
	ii) Augmentation du nombre d'utilisateurs finals des publications, documents et données juridiques qui ont été diffusés de façon traditionnelle ou en ligne	Objectif	500 000	–	–
		Estimation		450 000	–
		Résultats effectifs			–
	iii) Amélioration de l'équilibre régional dans les cours régionaux de droit international [pourcentage de régions où des cours de droit international sont dispensés (sur un total de trois régions)]	Objectif	100	–	–
		Estimation		33	–
		Résultats effectifs			66

Facteurs externes

- 8.58 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les problèmes qui appellent un règlement au niveau international sont universellement reconnus et les conditions politiques propices à un règlement juridique existent; b) un environnement politique encourageant la participation des États aux instruments juridiques internationaux relevant du sous-programme continue d'exister; c) des universitaires et des experts de grande renommée sont disponibles pour participer aux séminaires et aux cours prévus; d) les gouvernements se montrent disposés à accueillir ou à parrainer des séminaires régionaux; et e) des fonds extrabudgétaires ou une assistance fournie à titre gracieux sont disponibles pour la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

Produits

- 8.59 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions de la Sixième Commission (80);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996 (2); rapport de la Sixième Commission (36); rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (2); rapport sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (2); rapport relatif à l'examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires; rapport sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission de l'Organisation des Nations Unies (2); rapport sur la protection diplomatique;

rapport sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (2); rapport sur la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et la répartition des pertes consécutives à de tels dommages; rapport sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite (2); rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (2); rapport sur la mise en œuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (2); rapport sur la portée et l'application du principe de compétence universelle (2); rapport sur l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés; rapport sur les effets des conflits armés sur les traités; rapport sur la responsabilité des organisations internationales (3);

- ii) Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité et de son groupe de travail (16);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents d'avant-session et de session (y compris l'ordre du jour provisoire) (2);
- iii) Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : services fonctionnels pour les réunions (4);
- iv) Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996 :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents d'avant-session et de session (2);
- v) Commission du droit international :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (182);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Rapporteur spécial sur l'immunité des représentants de l'État de la juridiction pénale étrangère (2); rapport du Rapporteur spécial sur la protection des personnes en cas de catastrophe (1); résumé thématique du débat de la Sixième Commission relatif au rapport de la Commission du droit international (2); rapport du Rapporteur spécial sur l'application à titre provisoire des traités (2); rapport du Rapporteur spécial sur la détermination du droit international coutumier (2); rapport du Rapporteur spécial sur les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités (2); rapport du Rapporteur spécial sur les crimes contre l'humanité (2); rapport du Rapporteur spécial sur le *jus cogens* (2); rapport de la Commission du droit international (2); rapport du Rapporteur spécial sur la protection de l'atmosphère (2); rapport du Rapporteur spécial sur la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés (2); examen d'ensemble du droit international, établi par le Secrétariat (1);
 - c. Assistance aux représentants et aux rapporteurs : assistance aux Rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international chargés des questions suivantes :

crimes contre l'humanité; *jus cogens*; accords et pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités; immunité des représentants de l'État de la juridiction pénale étrangère; détermination du droit international coutumier; protection de l'atmosphère; protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés; application à titre provisoire des traités; protection des personnes en cas de catastrophe;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications en série : *Annuaire juridique des Nations Unies de 2014, 2015 et 2016* (3); *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, Supplément n° 10*, vol. IV et *Suppléments n°s 7 à 10*, vol. III (2); Série législative des Nations Unies, vol. 27 (1); *Annuaire de la Commission du droit international* 2011, vol. I et II, 2012, vol. I et II, et 2013, vol. I et II (6); *Recueil des sentences arbitrales*, vol. XXXI et XXXII (2);
- ii) Publications isolées : arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice (2013-2017) (1); La Commission du droit international et son œuvre (9^e éd.), vol. I et II (2); *Annuaire juridique des Nations Unies : édition spéciale* (1); *Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international* (4^e éd.) (1);
- iii) Promotion d'instruments juridiques : coordination de l'élaboration du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; conseils à l'Office des Nations Unies à Genève concernant l'élaboration de l'*Annuaire de la Commission du droit international*; site Web relatif aux actes des conférences diplomatiques; site Web relatif au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies; site Web sur la Médiathèque de droit international des Nations Unies; site Web concernant l'*Annuaire de la Commission du droit international*; site Web sur la codification et le développement progressif du droit international; site Web de la Commission du droit international; site Web de la Sixième Commission; site Web sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international;
- iv) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : exposés et séances d'information sur des questions de droit international public en rapport direct avec le sous-programme (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)

- i) Services consultatifs : coopération avec les organismes régionaux s'occupant de questions liées au développement progressif et à la codification du droit international;
- ii) Stages, séminaires et ateliers dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : programmes de bourses de perfectionnement en droit international (2); cours régionaux de droit international (6).

8.60 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 8.18 ci-dessous.

Tableau 8.18 **Ressources nécessaires : sous-programme 3 – Développement progressif et codification du droit international**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	6 224,3	6 224,3	21	21
Autres objets de dépense	560,3	2 378,1	–	–
Total partiel	6 784,6	8 602,4	21	21
Ressources extrabudgétaires	851,3	167,2	–	–
Total	7 635,9	8 769,6	21	21

- 8.61 Le montant de 8 602 400 dollars devrait permettre de financer 21 postes [1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 3 P-2, 1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 6 agents des services généraux (Autres classes)] ainsi que d'autres objets de dépense, à savoir les heures supplémentaires, le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les voyages, les services contractuels, les dépenses de fonctionnement, les bourses et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. L'augmentation de 1 817 800 dollars s'explique essentiellement par l'application de la résolution 69/117 de l'Assemblée générale relative au Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international qui prévoit i) l'organisation, chaque année, de trois cours régionaux (1 pour l'Afrique, 1 pour l'Asie et le Pacifique et 1 pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et l'attribution d'au moins 20 bourses, et ii) le travail d'enrichissement de la série de cours magistraux de la Médiathèque de droit international des Nations Unies. Ces activités étaient auparavant financées au moyen de ressources extrabudgétaires.
- 8.62 S'il est vrai que le budget ordinaire permettra de financer les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, la Division de la codification continuera néanmoins de faire tout son possible, dans la limite des ressources dont elle dispose, pour compléter les ressources affectées au Programme d'assistance au titre du budget ordinaire avec des ressources extrabudgétaires, y compris des contributions en nature. Ces ressources extrabudgétaires, estimées à 167 200 dollars, serviront à enrichir les archives historiques de la Médiathèque et à constituer des bourses supplémentaires pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux. Ces ressources permettront également de financer l'élaboration du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

Sous-programme 4

Droit de la mer et affaires maritimes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 854 700 dollars

- 8.63 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 4 incombe à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 6 du plan-programme biennal pour l'exercice 2016-2017.

Tableau 8.19 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et renforcer le droit de la mer pour garantir l'utilisation pacifique des océans et le développement durable

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesures des résultats				
		2016-2017	2014-2015	2012-2013		
a) Participation accrue des États à la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application	i) Augmentation du nombre d'États parties à la Convention et à ses accords d'application	Objectif	396	388	380	
		Estimation		394	382	
		Résultats effectifs			392	
	ii) Augmentation du nombre de cartes et de listes de coordonnées géographiques déposées conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	Objectif	125	93	82	
		Estimation		112	86	
		Résultats effectifs			99	
	iii) Augmentation du nombre de demandes examinées activement par la Commission des limites du plateau continental	Objectif	37	20	11	
		Estimation		31	17	
		Résultats effectifs			27	
	[nombre de demandes, révisées ou non, qui ont été examinées ou sont en cours d'examen par une sous-commission]					
	b) Amélioration de la coopération et de la coordination entre les parties prenantes pour les questions marines et côtières	i) Augmentation du nombre d'activités conjointes menées par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et les organismes des Nations Unies et d'autres entités, y compris par l'intermédiaire du mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions marines et côtières (ONU-Océans)	Objectif	23	–	–
			Estimation		21	–
Résultats effectifs					19	
ii) Augmentation du nombre d'activités de coopération menées entre États et autres parties prenantes, avec l'appui de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris celles visant à promouvoir le développement durable des océans et des mers, comme l'évaluation mondiale intégrée du milieu marin, la conservation et l'exploitation durable des ressources biologiques, et la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale		Objectif	95	–	–	
		Estimation		93	–	
		Résultats effectifs			90	
[nombre d'activités internationales auxquelles la Division a contribué]						

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
c) Amélioration de la compréhension et/ou de la connaissance du droit de la mer ainsi que des cadres législatifs et plans d'action s'y rapportant	i) Accroissement du pourcentage de réactions positives des États et d'autres entités à l'égard des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités	Objectif	71	–	–
		Estimation		70	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

- 8.64 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres accordent le degré de priorité voulu, dans leurs politiques, plans, programmes et projets, aux affaires maritimes et au droit de la mer, ainsi qu'à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application; b) les autorités nationales ont les moyens de mettre en œuvre des instruments juridiques relatifs aux affaires maritimes et au droit de la mer; c) la Commission des limites du plateau continental avance dans l'examen des demandes à un rythme qui concorde avec l'organisation et les conditions de travail en place et avec la réactivité des États ayant soumis des demandes dans leurs interactions avec les sous-commissions; d) les organisations et programmes intergouvernementaux disposent de ressources suffisantes pour coopérer entre eux, coordonner leurs actions et mener des activités conjointes; et e) les gouvernements et d'autres donateurs se montrent disposés à accueillir ou à parrainer des stages à l'échelon régional ou sous-régional.

Produits

- 8.65 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (20); consultations au sujet des projets de résolutions présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer » (40); consultations des États Parties à l'Accord sur les stocks de poissons (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la Réunion des États parties (2);
 - ii) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : processus institués par l'Assemblée générale pour examiner le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (Groupe de travail spécial plénier, Bureau du Groupe de travail, Groupe d'experts) (30); consultations sur les projets de résolutions relatifs à la viabilité des pêches présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer » (24); processus institués par l'Assemblée générale pour étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (20);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur les faits nouveaux concernant l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres questions relatives aux affaires maritimes et au droit de la mer, ainsi que sur les questions visées à l'article 319 de la Convention (5); rapports sur la viabilité des pêches (2); rapport sur les travaux du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (2); rapport sur les travaux du processus institué par l'Assemblée générale pour étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (2); rapport sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (2); résolution sur les océans et le droit de la mer (2); résolution sur la pêche (2);
 - iii) Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer : services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et tables rondes (16);
 - iv) Commission des limites du plateau continental :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et réunions des sous-commissions et de la Commission (400)
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : notes d'information et documents de séance, selon les prescriptions (4);
 - v) Reprise de la Conférence d'examen de l'Accord sur les stocks de poissons :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (10);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Secrétaire général;
 - vi) Groupes spéciaux d'experts : participation et services aux séances plénières du Comité consultatif chargé de la base de références bibliographiques *Résumés des sciences aquatiques et halieutiques*; contribution aux travaux du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, notamment par la participation à ses réunions;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : *Bibliography of the Law of the Sea* (2); *Bulletin du droit de la mer* (6);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : notes de synthèse pour la base de références bibliographiques interinstitutions *Résumés des sciences aquatiques et halieutiques*; bulletin d'information sur l'évolution du droit de la mer et des affaires maritimes; études spécialisées, en coopération avec les organisations internationales compétentes, s'il y a lieu, sur certaines questions actuelles ou nouvelles ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes;
 - iii) Communiqués et conférences de presse : réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, Commission des limites du plateau continental, reprise de la Conférence d'examen de l'Accord sur les stocks de poissons, processus institué par l'Assemblée générale pour étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, et Mécanisme de notification et d'évaluation

systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques;

- iv) Activités ou documentation techniques : site Web sur le droit de la mer et les affaires maritimes; gestion et développement du système de prise en dépôt des cartes et des listes de coordonnées géographiques concernant les lignes de base et les limites des zones maritimes nationales communiquées par les États et du système d'enregistrement;
- v) Promotion d'instruments juridiques : informations, conseils et assistance fournis en vue de favoriser l'acceptation universelle de la Convention sur le droit de la mer et des accords connexes, ainsi que leur mise en œuvre effective et leur application uniforme et cohérente; services de secrétariat en rapport avec la Commission des limites du plateau continental (en particulier pendant l'intersession), y compris l'appui aux États côtiers; services de secrétariat en rapport avec le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques; fonctions de coordonnateur d'ONU-Océans, conformément au mandat approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/70; informations, conseils et assistance relatifs à la conservation et à l'exploitation durable des ressources biologiques marines, en particulier au sujet de l'application uniforme et cohérente de la Convention et de l'Accord sur les stocks de poissons; informations, conseils et assistance relatifs à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale; informations, conseils et assistance visant à contribuer au développement durable des océans et des mers; informations, conseils et assistance visant à faire prendre conscience des effets négatifs des changements climatiques sur les océans et de l'acidification des océans, ainsi qu'à réduire ces effets; surveillance, examen et analyse des problèmes émergents ou prévisibles en rapport avec les océans et le droit de la mer; informations, conseils et assistance dans le cadre des efforts visant à renforcer la sûreté maritime et à réduire la criminalité en mer, en application de la Convention; élaboration, sur demande ou invitation, de documents et de supports techniques pour des réunions intergouvernementales et d'autres manifestations;
- vi) Manifestations spéciales : organisation de la Journée mondiale de l'océan (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : conseils à d'autres départements et bureaux du Secrétariat sur des questions relatives aux océans et au droit de la mer;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : réunions d'anciens boursiers du Programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies et de la Fondation Nippon (Japon) (2); préparation et mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités (4);
 - iii) Bourses et subventions : octroi annuel de la bourse financée au titre de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe et supervision du boursier pendant toute la durée du programme (2); octroi annuel de la bourse d'études financée par l'ONU et la Fondation Nippon et supervision des boursiers (22);
- d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services de bibliothèque : gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence spécialisés et de la base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes;

- ii) Administration et gestion d'ensemble : activités administratives en lien avec les océans et le droit de la mer, comme la gestion de fonds d'affectation spéciale; mise au point et organisation d'activités de renforcement des capacités; activités de liaison pour le Tribunal international du droit de la mer.

8.66 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 8.20 ci-dessous.

Tableau 8.20 **Ressources nécessaires : sous-programme 4 – Droit de la mer et affaires maritimes**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	8 991,9	8 991,9	30	30
Autres objets de dépense	797,0	862,8	—	—
Total partiel	9 788,9	9 854,7	30	30
Ressources extrabudgétaires	4 063,9	3 509,1	—	—
Total	13 852,8	13 363,8	30	30

8.67 Le montant de 9 854 700 dollars devrait permettre de reconduire 30 postes [1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 4 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 8 agents des services généraux (Autres classes)] et de financer d'autres objets de dépense, tels que les heures supplémentaires, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, et les achats de fournitures, de mobilier et de matériel. L'augmentation de 65 800 dollars est le résultat net des facteurs suivants : a) une augmentation de 33 800 dollars pour le recrutement de consultants chargés de fournir des renseignements et des analyses sur les questions techniques et scientifiques qui seront abordées dans le rapport établi pour la reprise de la Conférence d'examen de l'Accord sur les stocks de poissons et le rapport établi sur la pêche de fond en application de la résolution 69/109 de l'Assemblée générale; b) une augmentation de 51 400 dollars au titre des services contractuels nécessaires afin de répondre aux besoins accrus en matière d'appui informatique pour le traitement des demandes des États parties; c) une réduction de 9 000 dollars au titre de l'achat de matériel, compte tenu du rythme de remplacement du matériel; et d) des réductions au titre des heures supplémentaires (2 300 dollars) et des voyages (8 100 dollars). La diminution des ressources demandées au titre des voyages, qui tient compte des répercussions attendues de l'application de la réglementation approuvée concernant les conditions de voyage par avion, et les réductions au titre des heures supplémentaires anticipées pour l'exercice 2016-2017, sont proposées en vertu de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

8.68 Le montant de 3 509 100 dollars demandé au titre des ressources extrabudgétaires devrait permettre de financer des programmes de bourses dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, d'aider les États en développement à se rendre aux réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, d'aider les membres de la Commission des limites du plateau continental qui proviennent d'États en développement à participer aux réunions, d'aider les États en développement à élaborer les documents qu'ils soumettent à la Commission, d'aider les États à régler les différends en faisant appel au Tribunal

international du droit de la mer et de fournir un appui au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. La réduction des ressources extrabudgétaires demandées pour 2016-2017 est liée au fait qu'un projet de soutien aux initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie devrait prendre fin en 2015.

Sous-programme 5 Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 505 100 dollars

- 8.69 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 5 incombe à la Division du droit commercial international. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 6 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 8.21 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Améliorer et harmoniser progressivement le droit commercial international, renforcer la connaissance, la compréhension, l'interprétation et l'application de celui-ci et coordonner les travaux des organisations internationales actives dans ce domaine

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Accomplissement de réels progrès dans la modernisation du droit commercial et des pratiques commerciales et la réduction des incertitudes et des obstacles juridiques résultant de l'inadaptation et de la disparité des lois ou de divergences dans l'interprétation et l'application des lois	i) Augmentation du nombre de décisions législatives (ratifications et promulgations nationales) fondées sur les textes de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)	Objectif	65	35	40
		Estimation		61	40
		Résultat effectif			63
	ii) Augmentation du nombre de décisions judiciaires et arbitrales reposant sur les textes de la CNUDCI [nombre de décisions judiciaires et arbitrales ajoutées au recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI]	Objectif	200	180	95
		Estimation		195	180
		Résultat effectif			193
b) Prise de conscience et meilleure compréhension des questions de droit commercial international et application plus large des normes de la CNUDCI	i) Augmentation du nombre de publications et de bases de données mentionnant les travaux et les textes de la CNUDCI [nombre de nouvelles publications ajoutées à la bibliographie de la CNUDCI]	Objectif	1 150	900	500
		Estimation		1 100	1 000
		Résultat effectif			1 066
	ii) Augmentation du nombre de visiteurs sur le site Web de la CNUDCI [nombre de visiteurs par jour]	Objectif	2 450	2 500	2 500
		Estimation		2 400	2 500
		Résultats effectifs			2 399

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
c) Amélioration de la coordination et de la coopération entre les organisations internationales qui s'occupent du droit commercial international	Augmentation du nombre d'activités conjointes renvoyant aux normes de la CNUDCI en matière de droit commercial	Objectif	75	70	70
		Estimation		70	70
		Résultats effectifs			71
d) Amélioration du fonctionnement de la CNUDCI	Accroissement du pourcentage d'États Membres et d'organes qui indiquent, dans leurs réponses aux enquêtes ou de quelque autre manière, leur satisfaction quant aux services fournis [pourcentage d'États Membres et d'organes qui répondent aux enquêtes ou indiquent de quelque autre manière leur satisfaction quant aux services fournis]	Objectif	10	8	–
		Estimation		9	6
		Résultats effectifs			8

Facteurs externes

- 8.70 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres adhèrent aux conventions sur le droit commercial international, transposent les lois types en droit interne et font rapport sur la question; b) des correspondants nationaux rendent compte des décisions de justice et des sentences arbitrales au niveau national; c) les organisations internationales contribuent à la coordination et à l'organisation d'activités conjointes; et d) les représentants des États Membres et des autres organes font part de leur niveau de satisfaction quant au travail du secrétariat.

Produits

- 8.71 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Commission des Nations Unies pour le droit commercial international :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par la Division, réponse aux demandes d'éclaircissements, fourniture au Président de conseils sur des questions de procédure et de fond et élaboration du projet de rapport (2); présentation du rapport annuel de la Commission (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la Commission à l'Assemblée générale (2); rapports des six groupes de travail intergouvernementaux, rapports de fond demandés par la Commission, rapports périodiques de fond et documents de séance sur des questions de fond (50);
 - ii) Groupes de travail I à VI de la CNUDCI :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : présentation de rapports de fonds établis par la Division, réponse aux demandes d'éclaircissements, fourniture au Président de conseils sur des questions de procédure et de fond et élaboration des projets de rapport (24);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports établis à la demande des groupes de travail et documents de séance sur des questions de fond (216);
- iii) Groupes spéciaux d'experts : examen des projets de rapport et des documents normatifs élaborés par la Division en vue de leur présentation à la Commission et à ses groupes de travail (24);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Précis de jurisprudence concernant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises*; commentaires sur les textes de la CNUDCI; bibliographie consolidée des écrits récents ayant trait aux travaux de la CNUDCI; *Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international* (2); recueil de textes de la CNUDCI;
 - ii) Monographies : Convention relative à la force exécutoire des accords issus de la conciliation commerciale internationale; Convention sur certaines questions ayant trait à l'insolvabilité internationale; texte général sur les travaux de la CNUDCI; Micro-, petites et moyennes entreprises : guide législatif des meilleures pratiques en matière d'enregistrement des entreprises; loi type relative à une procédure simplifiée de constitution en société et guide pour l'incorporation; Loi type sur les opérations garanties et guide pour l'incorporation; loi type ou dispositions types traitant certains problèmes qui se posent dans un contexte international, dont la compétence, l'accès et la reconnaissance dans le cadre de l'insolvabilité internationale des groupes d'entreprises; Protocole à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux relatif aux documents transférables électroniques et note explicative; Guide pour l'incorporation des Règles de Rotterdam; Règles type de la CNUDCI relatives à la résolution des litiges en ligne; Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales (révision); texte de la CNUDCI sur la gestion de l'identité, l'utilisation de systèmes de paiement mobiles et les guichets électroniques uniques; étude de la CNUDCI sur l'insolvabilité des grandes institutions financières complexes; texte de la CNUDCI sur la litispendance en matière d'arbitrage relatif aux investissements; texte de la CNUDCI sur l'exécution des jugements liés à l'insolvabilité; texte de la CNUDCI sur l'insolvabilité des micro-, petites et moyennes entreprises; texte de la CNUDCI sur les obligations des administrateurs d'entreprises faisant partie de groupes d'entreprises dans la période précédant l'insolvabilité;
 - iii) Expositions, visites guidées, conférences : conférences à l'intention de groupes de juristes, d'universitaires et d'étudiants en droit, notamment à Vienne, dans le cadre de programmes mis en œuvre par d'autres organisations professionnelles, universitaires, non gouvernementales et intergouvernementales (15);
 - iv) Manifestations spéciales : participation en tant que coorganisateur et animateur au Concours annuel d'arbitrage commercial international Willem C. Vis à Vienne (2);
 - v) Activités ou documentation techniques : tenue d'une base de données accessible en ligne qui regroupe les décisions judiciaires et les sentences arbitrales relatives à des textes de la Commission recueillies grâce au système de collecte et de diffusion d'informations en la matière de la CNUDCI; analyse et suivi des tendances; gestion du système de collecte des décisions de justice et des sentences arbitrales relatives aux textes de la Commission;

- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture de services consultatifs aux gouvernements qui le demandent, sous la forme de missions d'information, de séminaires, d'évaluation des réformes juridiques, d'aide à l'élaboration d'une législation interne fondée sur les textes de la CNUDCI et de conseils concernant le recours aux textes non législatifs de celle-ci (30);
 - ii) Projets opérationnels : promotion du commerce international et du développement au niveau régional;
- d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) :
- Services de bibliothèque : gestion de la bibliothèque juridique de la CNUDCI et acquisition d'ouvrages pour celle-ci; gestion du site Web de la CNUDCI.

8.72 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 8.22.

Tableau 8.22 **Ressources nécessaires : Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	5 959,4	5 959,4	20	20
Autres objets de dépense	558,7	545,7	—	—
Total partiel	6 518,1	6 505,1	20	20
Ressources extrabudgétaires	1 067,3	650,5	—	—
Total	7 585,4	7 155,6	20	20

- 8.73 Le montant de 6 505 100 dollars permettra de reconduire 20 postes [1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 6 G(AC)] et de financer les autres objets de dépense comme les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures, de mobilier et de matériel. La diminution des ressources pour les voyages, qui s'explique par les effets attendus de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion, et la baisse des dépenses prévues au titre de l'achat de fournitures et d'accessoires en 2016-2017 découlent de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 8.74 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 650 500 dollars permettront de financer la fourniture de services consultatifs aux gouvernements qui le demandent, sous la forme de missions d'information, de séminaires, d'évaluation des réformes juridiques, d'aide à l'élaboration d'une législation interne fondée sur les textes de la CNUDCI et de conseils concernant le recours aux textes non législatifs de celle-ci. Ces activités d'assistance technique répondent à une demande des gouvernements des pays en développement et en transition et des organisations régionales qui souhaitent recevoir des informations et une assistance concernant l'étude et l'usage des instruments juridiques de la CNUDCI dans le domaine du droit commercial international, notamment l'élaboration d'une législation interne adéquate. Ces activités permettent de sensibiliser

davantage les décideurs, les juges, les juristes et les autres acteurs du droit commercial, et facilitent l'usage, l'interprétation et l'adoption des textes de la CNUDCI, ainsi que leur transcription dans le droit national. Les ressources extrabudgétaires sont estimées à partir des tendances observées et des accords actuels relatifs aux contributions. Leur diminution en 2016-2017 s'explique principalement par le fait qu'un accord pluriannuel arrive à échéance en 2016 et que, en conséquence, la contribution annuelle de 500 000 dollars qu'il prévoit n'a pas été prise en compte dans les estimations pour 2017 à ce stade. L'accord concerné pourrait être renouvelé à la suite de négociations.

Sous-programme 6

Garde, enregistrement et publication des traités

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 306 300 dollars

- 8.75 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 6 incombe à la Section des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 6 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 8.23 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Mieux faire connaître les traités internationaux conclus sous les auspices des Nations Unies et les traités déposés auprès du Secrétaire général et élargir la participation à ces instruments, enregistrer et publier les traités conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, et s'occuper des formalités qui s'y rapportent

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Facilitation de l'accès aux traités déposés auprès du Secrétaire général, aux formalités s'y rapportant et aux renseignements concernant leur état, ainsi qu'aux traités déposés au Secrétariat pour enregistrement et publication et aux formalités conventionnelles s'y rapportant	i) Accomplissement en temps voulu des formalités conventionnelles relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général [Nombre de jours nécessaires pour accomplir les formalités conventionnelles relatives aux traités si aucune traduction n'est demandée]	Objectif	1,5	1,5	2
		Estimation		1,5	2
		Résultats effectifs			2
	ii) Enregistrement des traités en temps voulu [Nombre de jours nécessaires pour enregistrer un traité si aucune traduction n'est demandée]	Objectif	1	1	–
		Estimation		1	1
		Résultats effectifs			1
	iii) Accroissement du nombre de pages consultées sur le site Web de la Section des traités [Nombre de pages consultées par mois en moyenne]	Objectif	350 000	324 000	350 000
		Estimation		324 000	350 000
		Résultats effectifs			391 300
b) Continuité de la participation des États au régime conventionnel international	Réception fréquente de traités et exécution régulière de formalités conventionnelles aux fins de dépôt auprès du Secrétaire général et d'enregistrement	Objectif	5 360	5 360	3 400
		Estimation		5 360	5 330
		Résultats effectifs			4 766

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesures des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	[Nombre de traités reçus et de formalités conventionnelles accomplies]				
c) Amélioration de la connaissance et de la compréhension qu'ont les États Membres des aspects techniques et juridiques de la participation au régime conventionnel international et de l'enregistrement des traités	i) Demandes fréquentes d'avis et de renseignements sur le dépôt et l'enregistrement des traités présentées par les États, les bureaux des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organes conventionnels	Objectif	1 675	1 650	1 600
		Estimation		1 650	1 600
		Résultats effectifs			1 600
		[Nombre de demandes d'avis et de renseignements sur le dépôt et l'enregistrement des traités présentées par les États, les bureaux des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organes conventionnels]			
	ii) Augmentation du pourcentage de participants qui indiquent, dans leur réponse aux enquêtes ou de quelque autre manière, leur satisfaction quant à la formation au droit des traités et à la pratique conventionnelle	Objectif	72	71	–
		Estimation		71	70
Résultats effectifs				70	

Facteurs externes

8.76 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États Membres sollicitent une assistance juridique et technique avant de conclure des traités multilatéraux destinés à être déposés auprès du Secrétaire général, en particulier avant de convenir des clauses finales de ces traités, évitant ainsi que ne surgissent des questions juridiques complexes concernant leur interprétation et leur application, et ils accomplissent les formalités conventionnelles comme il se doit, en respectant les dispositions du traité considéré et en suivant les conseils juridiques reçus;
- b) Les États Membres transmettent toutes les pièces requises, en bonne et due forme, afin de faciliter l'enregistrement et la publication des traités, et ils fournissent une traduction en anglais ou en français des traités présentés dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU (ces traductions en anglais ou en français facilitent l'enregistrement mais pas la publication car elles doivent être révisées ou, le cas échéant, retraduites);
- c) Les gouvernements se montrent disposés à accueillir ou à parrainer des séminaires sur le droit des traités; des formateurs compétents sont sélectionnés par les gouvernements; on peut trouver, dans les bureaux organiques de l'ONU, dans d'autres institutions internationales ou dans les milieux universitaires, des spécialistes en mesure de dispenser une formation à l'application de certains traités et de financer leur participation;
- d) Les risques qui accompagnent généralement le recours à des fournisseurs de services informatiques restent dans les périmètre prévu, et ceux que l'on peut attendre d'un système informatique complexe et spécifique sont maintenus à un niveau acceptable.

Produits

8. 77 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services de dépositaire : examen et validation de toute correction apportée au texte d'un traité déposé auprès du Secrétaire général et rectification du texte; examen visant à s'assurer que tout instrument (instrument conférant les pleins pouvoirs ou instrument d'acceptation, d'approbation, de ratification ou d'adhésion) déposé auprès du Secrétaire général, et toute réserve ou déclaration communiquée à ce dernier au sujet d'un traité, est rédigée en bonne et due forme et, le cas échéant, notification à l'État concerné; élaboration du texte original de nouveaux traités multilatéraux dont le Secrétaire général est dépositaire, ainsi que des exemplaires certifiés conformes; traitement, enregistrement et notification aux États et aux organisations internationales, par notification dépositaire, des formalités conventionnelles (signatures, ratifications, acceptations, approbations, adhésions, successions, déclarations, réserves et autres); réception de toutes les signatures d'un traité multilatéral déposé auprès du Secrétaire général, et réception et conservation de tout instrument s'y rapportant; examen des amendements adoptés et préparation des notifications dépositaires les annonçant;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire au Secrétariat (24); livret de la cérémonie des traités (2); *Recueil des Traités des Nations Unies* (124);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, dossiers documentaires : établissement de documents et d'autres types de matériel à l'occasion de stages de formation et d'autres manifestations;
 - iii) Manifestations spéciales : organisation et service d'une cérémonie consacrée à un traité en particulier déposé auprès du Secrétaire général (1); organisation et service de la cérémonie des traités lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale, afin de promouvoir la participation aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général (2);
 - iv) Activités ou documentation techniques : tenue à jour de l'information relative au renforcement des capacités figurant sur le site Web de la Section des traités et le site Web consacré à l'assistance technico-juridique que l'ONU apporte aux États; tenue et mise à jour de la Collection des traités des Nations Unies sur le site Web de la Section des traités; tenue et mise à jour de l'état des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général et mise en ligne des notifications dépositaires, des exemplaires certifiés conformes et d'autres renseignements liés aux dépositaires sur le site Web de la Section des traités;
 - v) Promotion d'instruments juridiques : analyse, classement et enregistrement des traités; analyse et enregistrement des formalités conventionnelles liées aux traités déjà enregistrés ou classés et inscrits au répertoire au Secrétariat (Art. 102 de la Charte); analyse et enregistrement des traités (Art. 102 de la Charte des Nations Unies); communication aux États, aux organisations intergouvernementales, aux bureaux des Nations Unies et aux autres organes conventionnels de renseignements et de conseils juridiques concernant l'enregistrement des traités; fourniture aux États, aux organisations intergouvernementales, aux bureaux des Nations Unies et aux autres

organes conventionnels de renseignements et de conseils juridiques concernant le droit des traités et la pratique du dépositaire;

c) Coopération technique (budget ordinaire) :

- i) Services consultatifs : fourniture aux États, aux organisations internationales, aux bureaux des Nations Unies et aux autres organes conventionnels de services consultatifs à propos de questions juridiques liées aux clauses finales des traités devant être déposés auprès du Secrétaire général (2);
- ii) Stages, séminaires et ateliers : stages de formation à divers aspects du droit des traités, de la pratique du Secrétaire général en sa qualité dépositaire et de l'enregistrement des traités, organisés au Siège à l'intention de fonctionnaires nationaux et de représentants des missions permanentes et des organisations internationales (4); stages de formation à divers aspects du droit des traités, de la pratique du Secrétaire général en sa qualité dépositaire et de l'enregistrement des traités, organisés au niveau régional à l'intention de fonctionnaires nationaux et de représentants des organisations internationales (2).

8.78 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 8.24 ci-dessous.

Tableau 8.24 **Ressources nécessaires : garde, enregistrement et publication des traités**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	6 100,3	5 935,6	26	26
Autres objets de dépense	312,2	370,7	—	—
Total	6 412,5	6 306,3	26	26

8.79 Le montant de 6 306 000 dollars permettra de financer partiellement 26 postes [1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 5 P-2, 7 G(1°C) et 7 G(AC)] ainsi que plusieurs autres objets de dépense, notamment les voyages, les frais généraux de fonctionnement, les services contractuels et le matériel de bureau. La réduction nette de 106 200 dollars s'explique principalement par le gel du recrutement à certains postes (164 700 dollars). La baisse des ressources prévues pour les voyages tient compte des effets attendus de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion, qui découlent de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Ces diminutions sont en partie contrebalancées par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des services d'appui en matière d'informatique afin de continuer à assurer l'exploitation du système informatisé pour les traités.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 838 000 dollars

- 8.80 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires juridiques des services liés à l'administration du personnel, aux questions budgétaires et financières, à la planification des ressources et à l'utilisation de services communs. Il apporte également un appui administratif aux organes directeurs et à d'autres réunions internationales, selon que de besoin.
- 8.81 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 8.25.

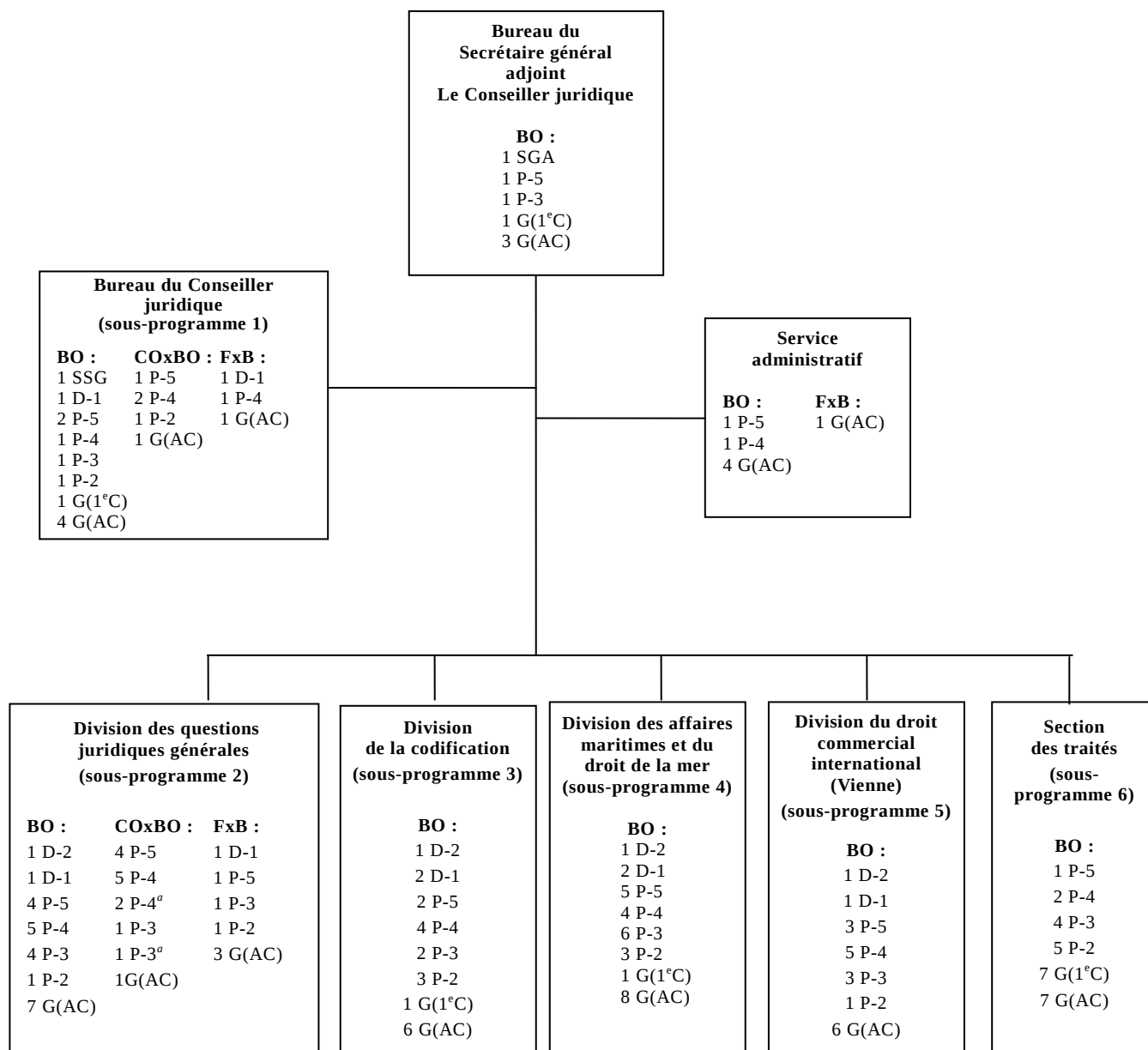
Tableau 8.25 **Ressources nécessaires : appui au programme**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	1 435,0	1 275,3	6	6
Autres objets de dépense	550,0	562,7	—	—
Total partiel	1 985,0	1 838,0	6	6
Ressources extrabudgétaires	187,2	187,4	1	1
Total	2 172,2	2 025,4	7	7

- 8.82 Le montant de 1 838 000 dollars permettra de financer partiellement six postes [1 P-5, 1 P-4 et 4 G(AC)] et de plusieurs autres objets de dépense, notamment le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de matériel de bureau. La baisse de 147 000 dollars s'explique principalement par : a) une réduction de 35 200 dollars due au gel du recrutement à un poste proposé dans la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; b) une réduction de 83 000 dollars au titre des services contractuels qui résulte de la baisse des dépenses liées aux services informatiques centralisés et du transfert de ces ressources aux sous-programmes qui bénéficient des services en question, à savoir les sous-programmes 4 et 6; c) des économies estimées à 28 800 dollars au titre de l'achat de fournitures et d'accessoires, compte tenu de l'utilisation croissante des technologies « sans papier ».
- 8.83 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 187 400 dollars serviront à financer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) dont le titulaire contribuera à gérer la charge de travail liée à l'administration des fonds d'affectation spéciale.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017



^a Les nouveaux postes proposés au titre du sous-programme 2, à financer par des quotes-parts hors budget ordinaire, correspondent à la création d'un poste (P-4) et la transformation de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes (1 P-4 et 1 P-3).

Annexe II

Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

<i>A/68/6 (Sect. 8), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Développement progressif et codification du droit international (sous-programme 3)			
8.53 a) i) b)	Rapport sur le droit des aquifères transfrontières	1	La périodicité de cette publication n'est pas établie et dépasse généralement le cycle biennal.
8.53 a) v) b)	Rapport du Rapporteur spécial chargé de la question de l'expulsion des étrangers	1	Achevé
8.53 a) v) b)	Rapport du Rapporteur spécial sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre	2	Achevé
8.53 a) v) c)	Assistance au Rapporteur spécial chargé de la question de l'expulsion des étrangers	1	Achevé
8.53 a) v) c)	Assistance au Rapporteur spécial chargé de la question de l'obligation d'extrader ou de poursuivre	1	Achevé
8.53 b) i)	<i>Annuaire juridique des Nations Unies de 2013</i>	1	Achevé
Total partiel		7	
Droit de la mer et affaires maritimes (sous-programme 4)			
8.59	Circulaire d'information sur le droit de la mer	1	Simplification. La suppression de ce produit est partiellement compensée dans d'autres produits, notamment ceux relatifs au site Web de la Division.
8.59 a) ii) b)	Première évaluation mondiale intégrée	1	Achevé
Total partiel		2	
Total		9	